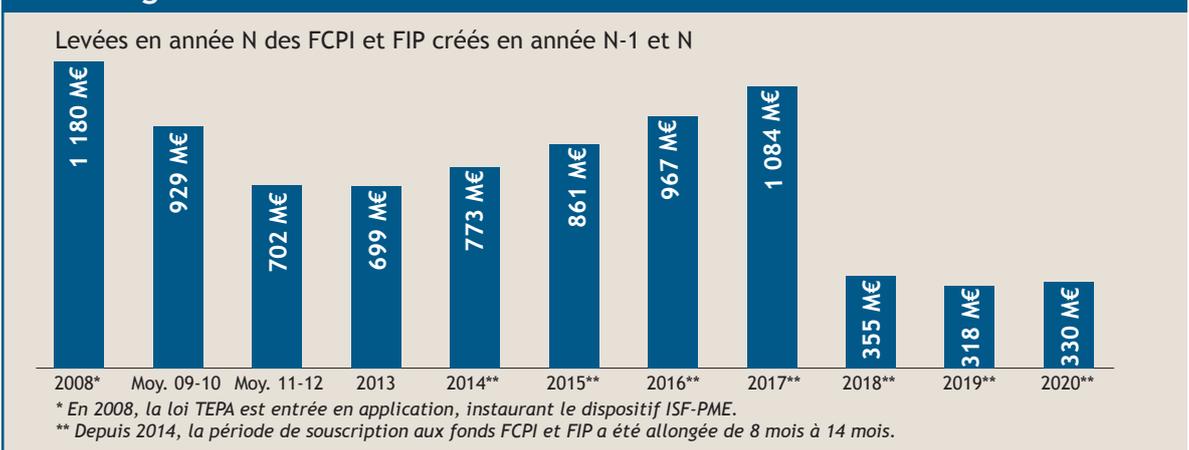


### PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

- La collecte globale des FIP et des FCPI s'élève à + 330 M€ en 2020, en stabilité par rapport à l'année dernière (+ 318 M€). Plus en détail, 16 FIP ont collecté + 90 M€ (- 28 % par rapport à 2019) et 19 FCPI + 240 M€ (en hausse de + 24 % sur un an). Les investisseurs particuliers ont fait preuve d'un intérêt marqué pour le financement de l'innovation (les FCPI concentrant 73 % des souscriptions cette année).
- Parmi les 35 véhicules ayant levé en 2020, 7 ont obtenu le label "Relance" pour un total des levées de + 93,7 M€. Ce label permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectif (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotées ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.
- Le passage du taux de l'avantage fiscal de 18 % à 25 % n'est entré en vigueur qu'à compter du 5 août 2020. Ce décalage dans le temps de l'application du taux de 25 % a pu être un frein à la commercialisation des fonds. Notons que ce taux est désormais applicable au prorata du pourcentage investi en entreprises éligibles. Afin de dynamiser le financement des PME/ETI, l'AFG propose de sortir l'incitation fiscale, dont ils bénéficient, du plafond des 10 000 euros.
- La collecte moyenne par fonds des FCPI progresse en 2020 à 12,6 M€ contre 11,4 M€ en 2019. Celle des FIP atteint son plus bas niveau historique à 5,6 M€ (en baisse de - 42 % par rapport à 2019). Les montants levés continueront à s'investir en priorité dans les PME régionales et/ou innovantes.
- En 2020, le nombre de souscripteurs des FIP/FCPI s'établit à environ 54 000 personnes (vs 50 000 en 2019). Les souscriptions moyennes des particuliers au titre de l'IR s'établissent à 6 130 €, stables depuis 3 ans aux alentours de 6 260 €.

En 2020, les levées de capitaux des FIP et FCPI sont restées stables par rapport 2019. La collecte s'élève à + 330 M€, soit un niveau proche du point bas atteint en 2019 (+ 318 M€).

#### Collecte globale des FIP/FCPI en 2020



## Répartition de la collecte entre les FIP et les FCPI

La collecte des FIP s'établit à + 90 M€ (contre + 125 M€ en 2019), celle des FCPI à + 240 M€ (contre + 193 M€ en 2019).

Du fait de leurs obligations d'investissement réglementaires respectives, les FIP et les FCPI offrent aux investisseurs un accès aux PME se différenciant selon le stade de développement des entreprises investies. En effet, les FCPI s'investissent majoritairement dans le segment du capital innovation et dans une moindre mesure en capital développement. Les FIP, quant à eux, investissent en priorité en capital développement, et dans des volumes plus restreints en capital innovation ou transmission.

## Stabilisation de l'offre

Le nombre de véhicules ayant levé des capitaux en 2020 connaît une légère hausse et s'établit à 35 unités. L'offre semble se stabiliser après les baisses observées ces dernières années, notamment à la suite de la suppression de l'ISF.

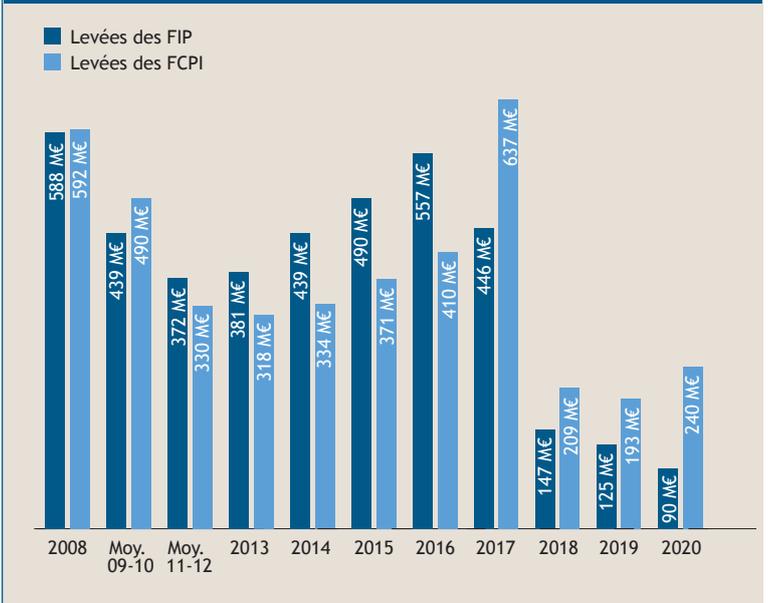
Cette légère hausse concerne aussi bien les FIP (16 fonds en 2020 contre 13 en 2019) que les FCPI (19 fonds en 2020 contre 17 en 2019).

## Stabilité du nombre de souscripteurs

Depuis le point bas de 2012, le nombre d'investisseurs particuliers souscrivant aux FIP/FCPI était orienté à la hausse. Cependant, en 2018, le nombre de souscripteurs a été divisé par 2 par rapport à la moyenne de la période 2008-2019. La suppression du dispositif fiscal ISF PME a en effet entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

Depuis 2018, le nombre des souscripteurs est relativement stable. Il s'établit à 54 000 en 2020.

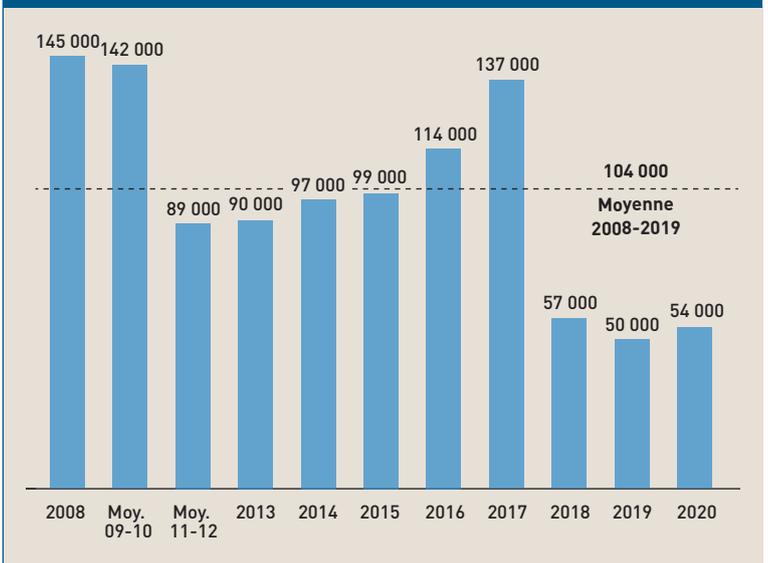
### LEVÉES DES FIP ET DES FCPI (en M€ par année)



### NOMBRE DE VÉHICULES AYANT LEVÉ



### NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS TOUS MILLÉSIMES CONFONDUS

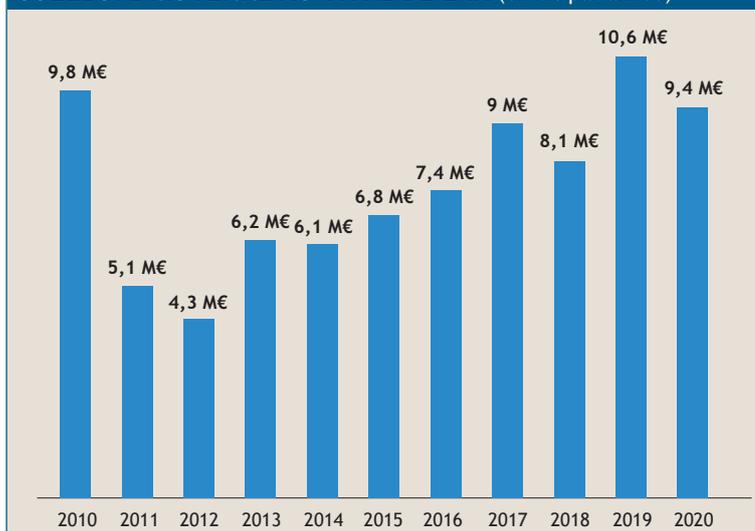


## La taille moyenne des fonds reste à un niveau élevé

La taille moyenne des levées par fond s'établit à 9,4 M€ en 2020, soit l'un des montants les plus élevés depuis 2010.

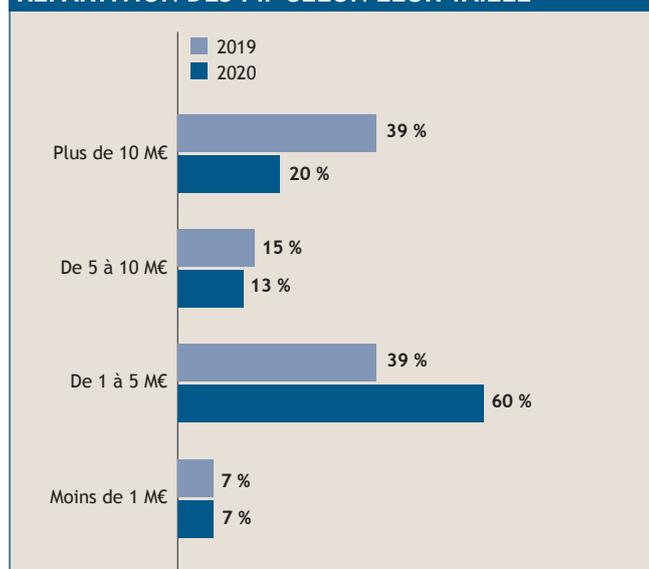
La tendance à la rationalisation de l'offre depuis 2011 ainsi que l'allongement de la période de souscription de 8 mois à 14 mois depuis 2014 a pour conséquence directe une hausse de la taille moyenne des fonds.

### COLLECTE MOYENNE AU TITRE DE L'IR (en M€ par année)

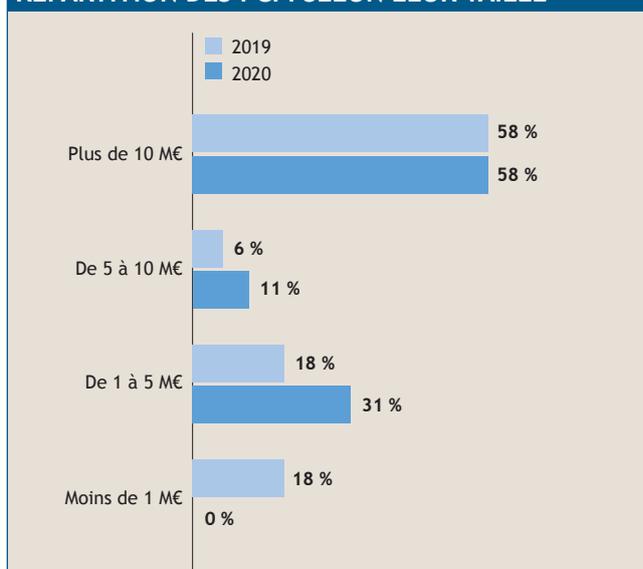


Pour la cinquième année consécutive la majorité des FCPI a levé plus de 5 M€ (69 % des fonds en 2020 contre 64 % en 2019). Concernant les FIP, 33 % d'entre eux ont levé plus de 5 M€. Cela représente une baisse importante par rapport aux années précédentes (54 % en 2019 et 44 % en 2018).

### RÉPARTITION DES FIP SELON LEUR TAILLE



### RÉPARTITION DES FCPI SELON LEUR TAILLE



## Régions d'investissement privilégiées des FIP

En 2020, 7 FIP qui investiront en France métropolitaine ont levé des capitaux, 5 en Corse (contre 4 en 2019) et 4 dans les DROM-COM (contre 2 en 2019).

### RÉGIONS CIBLES DES 16 FIP EN 2020



Les PME représentent un segment important de toute économie. Elles sont des moteurs d'innovation, de croissance et de création d'emplois. Leur financement en fonds propres est un élément déterminant de l'amélioration de leur compétitivité, et ceci tout particulièrement dans le contexte actuel du Plan de Relance. Jusqu'en 2017, ce financement reposait largement sur l'épargne des particuliers, notamment via les FCPI et les FIP, mais il n'est aujourd'hui plus suffisant pour répondre pleinement au développement des PME et à l'accompagnement de leurs projets ambitieux.

Depuis 2018, la baisse de la collecte globale s'explique par des transformations fiscales struc-

turelles. Ainsi, il est plus que jamais indispensable de renforcer l'attractivité fiscale de ces dispositifs en contrepartie d'une prise de risque économique pour l'investissement dans des PME.

Dans son livre blanc sur le financement des PME issu des travaux conduits par la mission "Financement des PME/ETI" présidée par Christophe Bavière et publié en mars 2017, l'AFG prône que le financement des PME françaises bénéficie du statut de "cause nationale". Les FCPI et les FIP doivent être dynamisés, notamment en maintenant le taux de réduction d'impôt sur le revenu à 25 % et en sortant l'incitation fiscale dont ils bénéficient du plafond des 10 000 euros.

## Définitions

Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) et les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) sont des véhicules d'investissement destinés aux investisseurs particuliers.

Créés par la loi de finances pour 1997, les FCPI investissent au moins 70 % de leurs actifs dans des PME à caractère innovant. Ce critère s'apprécie par un niveau minimum de dépenses en R&D ou par obtention de la qualification via un organisme public compétent. Les FIP, quant à eux, ont été créés en 2003 par la loi Dutreil,

et investissent au moins 70 % de leurs actifs dans des PME régionales.

Ces véhicules ouvrent le droit à certaines incitations fiscales pour les particuliers, notamment la réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % des montants réellement investis (limités à 12 K€ pour les personnes seules et 24 K€ pour les couples). En 2018, la suppression du dispositif fiscal ISF PME a entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

L'AFG et France Invest ont conduit une enquête annuelle, auprès de 25 sociétés de gestion, sur le niveau et la nature de la collecte réalisée en 2020 par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de FIP (fonds d'investissement de proximité), instruments dédiés au financement des entreprises innovantes et des PME régionales. Les levées de capitaux calculées en 2020 concernent les FCPI et les FIP créés en 2019 et en 2020.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.